



Syndicat Encadrement Environnement Eau

Charte du Syndicat de l'Encadrement Environnement Eau

Construisons ensemble **notre avenir**

Quels sont les avantages d'un syndicat autonome ?

Une énergie entièrement focalisée sur un seul objet : notre entreprise et ses salariés

- N'avoir d'intérêts que dans l'entreprise
- Connaître les sujets, problématiques et spécificités de mon entreprise
- Être acteur du destin de mon entreprise et influencer ses orientations

La proximité d'un syndicat à taille humaine

- Être plus proche de mes collègues et des salariés
- Être plus disponible

L'indépendance de toute influence extérieure et la liberté de parole

- Être indépendant d'un système syndical qui n'est pas dans mon entreprise
- Avoir une proximité et une écoute plus constructive avec la Direction Générale
- Informer sans complexe des changements de l'entreprise

Pourquoi le S3E ?

- Répondre à une attente forte des Techniciens Supérieurs, Maitrises et Cadres qui ne se retrouvaient plus dans les autres organisations syndicales.
- Garantir une proximité et un mode de gouvernance où chacun est reconnu ; proposer un meilleur partage des décisions et des idées : nos décisions sont collégiales.
- C'est un Syndicat qui vous appartient. Si vous adhérez et nous suivez, il sera encore plus actif et fort. Nous avons donc une obligation de résultat envers vous, contrairement aux organisations syndicales qui peuvent vivre et exister sans vous...
- Proposer un tarif d'adhésion au regard des réels besoins de fonctionnement.
- Le S3E, même s'il ne transparaît pas comme une organisation syndicale très médiatisée, joue pleinement son rôle de partenaire social dans les débats.
- Plutôt que d'émettre des revendications irréalistes, le S3E préfère défendre des positions pragmatiques et bénéfiques pour les salariés.

« Je ne fais pas de politique ! »

- Nous ne faisons pas de politique, mais du syndicalisme.

« Je suis assez fort pour me défendre tout seul ! »

- Oui mais combien de temps ?
- Et si demain la situation change (changement de direction, restructuration, fusion, délocalisation...)?
- Même les personnes « fortes » risquent de ne pas l'être assez, si elles sont seules.
- Pouvoir aider chacun contribue aussi à renforcer la reconnaissance du S3E et sa capacité à aider les autres.

« Je n'ai pas le temps d'être sympathisant ou adhérent »

- Être adhérent n'implique pas nécessairement de consacrer du temps.
- Être sympathisant, c'est s'inscrire dans une démarche visant à s'informer et écouter.
- Vouloir être informé de ce qui se passe dans l'entreprise, c'est vouloir faire entendre sa voix, et surtout soutenir par le vote, ceux qui la porteront.

« Les syndicats ne sont jamais d'accord, ils sont souvent contre la Direction »

- Nous nous sommes pour la négociation raisonnée.
- Nous recherchons toujours une solution où tout le monde est gagnant-gagnant.
- Le S3E n'a jamais considéré l'opposition systématique ou de principe comme une posture syndicale.
- Au contraire, notre Syndicat agit dans le cadre du dialogue social, afin de proposer des solutions dans l'intérêt général, dans un esprit constructif.
- L'expression de « partenaires sociaux » désigne à la fois les représentants des salariés et les représentants de la Direction, il faut être deux pour conclure des accords.
- Lorsqu'il peut aboutir à un accord avec la Direction sur des thèmes qui améliorent les conditions de travail, de rémunération etc., le Syndicat joue son rôle de défenseur des intérêts des salariés.
- Notre principal objectif : une entreprise qui va bien avec des employés qui se sentent bien.

« Je ne veux pas avoir d'étiquette » ou « Quels sont les risques et les avantages si je me syndique ? »

- Votre adhésion reste confidentielle, le S3E respecte la RGPD.
- En tant qu'adhérent, vous pourrez obtenir de votre section syndicale des informations sur les rémunérations et évolutions de carrière qui peuvent vous être utiles pour négocier avec votre propre hiérarchie et les ressources humaines.

- Si vous vous estimez défavorisé dans votre évolution de carrière, vous pouvez faire appel à votre délégué syndical pour examiner votre situation, vous conseiller et, au besoin, intervenir auprès de la Direction.
- L'exercice d'un mandat donne une vision approfondie de la réalité de l'entreprise ainsi qu'une prise de contact avec la Direction, ce qui peut être intéressant et enrichissant pour celui ou celle qui s'engage.

« Quel intérêt ai-je à me syndiquer ? »

- Si un jour vous entrez en négociation ou en conflit avec votre employeur, vous pourrez compter sur les délégués du S3E.
- Ils vous assisteront et vous aideront à vous défendre.
- Pour un jeune, se syndiquer permet de mieux connaître le fonctionnement de l'entreprise.
- Adhérer au S3E, c'est appartenir à un groupe solidaire et humain qui partage des valeurs et idées communes, à vocation positive dans les domaines sociaux et économiques.
- L'adhésion au S3E vous donne droit à l'assistance juridique, à des informations régulières par le biais des communications périodiques.
- Se syndiquer, correspond à une volonté de ne pas tout subir, de redresser la tête, d'être respecté et de participer à la défense de l'intérêt collectif.